

Séance ordinaire du 25 mars 2019

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-cinquième jour du mois de mars deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Clément Genest et Janet Jones.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2019-01-92

Félicitations à la Chambre de commerce de Lévis

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Chambre de commerce de Lévis pour avoir organisé la *Grande séduction* auprès des travailleuses immigrantes et travailleurs immigrants qui a eu lieu le 15 mars 2019, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-93

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 mars 2019, tel qu'il est modifié par l'ajout de l'affaire suivante :

« Développement économique et promotion

Modification de la résolution CV-2019-01-88 « Convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la création de zones d'innovation sur le territoire de la ville et affectation des crédits nécessaires aux activités d'investissements »

Document d'aide à la décision DEV-2019-062 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-94

Période de questions

Environ 15 personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2019-01-95

Félicitations à la directrice du Greffe et greffière de la Ville Me Marlyne Turgeon

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la directrice du Greffe et greffière de la Ville Me Marlyne Turgeon pour l'excellence de son travail, sa rigueur et son professionnalisme, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-96

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 11 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-97

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 5, 11 et 12 mars 2019

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 5, 11 et 12 mars 2019 est déposé.

CV-2019-01-98

Désignation d'un membre désigné par l'employeur pour siéger au comité d'assurance collective de la Ville

[Document d'aide à la décision GCH-2019-022](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De nommer Me Simon Roberge Vallières, conseiller juridique – avocat, à titre de membre désigné par l’employeur au comité d’assurance collective de la Ville, et ce, en remplacement de Me Jacques Nadeau.

Adoptée à l’unanimité

CV-2019-01-99

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l’exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 28 février 2019

[Document d’aide à la décision GRE-2019-081](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l’exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 28 février 2019, est déposé, à titre d’information.

CV-2019-02-00

Convention tripartite à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation et la Commission de la capitale nationale du Québec et financement afférent

Document d’aide à la décision DG-2019-002

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De conclure la convention tripartite à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation et la Commission de la capitale nationale du Québec, conditionnellement à l’autorisation gouvernementale, et ce, dans le cadre d’un décret concernant le versement d’un montant maximal indiqué et pour la réalisation du projet indiqué, telle qu’elle est annexée à la fiche de prise de décision DG-2019-002, et d’autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D’affecter les crédits nécessaires aux activités d’investissement de la Ville à partir des revenus de la subvention relative à cette convention pour la réalisation de ce projet.

Adoptée à l’unanimité

CV-2019-02-01

Demande au Programme d’infrastructures municipales d’eau

[Document d’aide à la décision GEN-2019-032](#)

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du *Guide sur le Programme d’infrastructures municipales d’eau* et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De s'engager à respecter toutes les modalités du guide du *Programme d'infrastructures municipales d'eau* qui s'appliquent à la Ville.

De s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet à ce programme.

De confirmer que la Ville assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet à ce programme.

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière à ce programme relativement au remplacement du réservoir d'eau potable du secteur Saint-Étienne-de-Lauzon, décrit à la fiche de prise de décision GEN-2019-032.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-02

Addenda de collaboration à intervenir avec le ministre des Transports du Québec, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de Lévis, la Communauté métropolitaine de Québec et la Ville de Québec concernant la finalisation de l'enquête *Origine-destination 2017 de la région Québec-Lévis*

Document d'aide à la décision GEN-2019-040

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De conclure l'addenda de collaboration à intervenir, intégrant la nouvelle répartition des coûts engendrés par le *Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun*, avec le ministre des Transports du Québec, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de Lévis, la Communauté métropolitaine de Québec et la Ville de Québec, concernant la finalisation de l'enquête *Origine-destination 2017 de la région Québec-Lévis*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-040, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-03

Entente à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique relative au versement d'une subvention pour la mise en œuvre d'activités de gestion des risques associés aux matières dangereuses et abrogation de la résolution CV-2018-05-72 « Entente à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique relative au versement d'une subvention pour la mise en œuvre d'activités de gestion des risques associés aux matières dangereuses »

[Document d'aide à la décision INC-2019-004-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

De conclure l'entente à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique, relative au versement d'une subvention pour la mise en œuvre d'activités de gestion des risques associés aux matières dangereuses au montant maximal de 25 000 \$, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INC-2019-004-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'abroger la résolution CV-2018-05-72 « Entente à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique relative au versement d'une subvention pour la mise en œuvre d'activités de gestion des risques associés aux matières dangereuses ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-04

Aide financière au Service d'entraide de Charny et financement afférent [Document d'aide à la décision DVC-DSC-2019-010](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'accorder une aide financière de 25 000 \$ au Service d'entraide de Charny, telle qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2019-010, pour la bonification et le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, de même que de financer cette dépense au montant maximal de 25 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-05

Modification de la résolution CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire » [Document d'aide à la décision DVC-DSC-2019-011](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

De modifier la résolution CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire », afin de remplacer le membre de cette commission madame Patricia Cloutier, au siège représentant la lutte à la pauvreté et à l'exclusion, par madame Caroline Parent à ce siège.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-06

Crédits additionnels relativement à des revenus reportés de l'entente de développement culturel

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2019-008](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'accorder les crédits additionnels de 47 408 \$ aux postes de dépenses de l'entente de développement culturel, tels qu'ils sont indiqués à la fiche de prise de décision DVC-ART-2019-008, ce montant correspondant aux revenus reportés en 2019 de la subvention provenant du ministère de la Culture et des Communications au poste indiqué à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-07

Aide financière à un organisme de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2019-009](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'accorder à un organisme de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2019-009, afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-08

Contrat relatif à la location, la gestion et l'exploitation des restaurants situés dans les arénas municipaux à intervenir avec 9265-3260 Québec inc.

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2019-005](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

De conclure le contrat relatif à la location, la gestion et l'exploitation des restaurants situés dans les arénas municipaux à intervenir avec 9265-3260 Québec inc., faisant affaires sous le nom de Resto RVL, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-EQR-2019-005, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-09

Dépôt du rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2018

[Document d'aide à la décision FIN-2019-005](#)

Le rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2018 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, est déposé, à titre d'information.

CV-2019-02-10

Dépôt du rapport du président de la séance du comité consultatif agricole de la Ville du 17 janvier 2019

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-082](#)

Le rapport du président de la séance du comité consultatif agricole de la Ville tenue le 17 janvier 2019, est déposé, à titre d'information.

CV-2019-02-11

Prolongation du délai de construction sur le lot 5 271 696 du cadastre du Québec (rue Thomas-Power, secteur Saint-Nicolas) et paiement d'une compensation financière par 9232-4060 Québec inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2019-037](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'accorder un délai supplémentaire de construction à 9232-4060 Québec inc. pour le lot 5 271 696 du cadastre du Québec, pour une durée maximale d'un an à compter de la date de la présente résolution, et d'accepter le paiement d'une compensation financière à être versée mensuellement à la Ville d'un montant de 1 856,77 \$, et ce, jusqu'à ce qu'une bâtisse d'une superficie minimale de 780,80 mètres carrés soit portée au rôle d'évaluation foncière de la Ville ou, si le délai d'un an est expiré, jusqu'à la rétrocession de l'immeuble à la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-12

Crédit additionnel relativement à la présence de la grande roue au Quai Paquet en septembre 2019

[Document d'aide à la décision DEV-2019-040](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'autoriser un crédit additionnel au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2019-040 au montant équivalent aux revenus liés à la tarification applicable pour l'accès à un tour de manège.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-13

Demande d'aide financière dans le cadre du programme *Mobilisation – Diversité* du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

[Document d'aide à la décision DEV-2019-052](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Steve Dorval

De déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Mobilisation – Diversité* du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion à l'intention des municipalités, et d'autoriser le directeur de la Vie communautaire à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-14

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-00 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision GEN-2019-013](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-00 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de régir l'interdiction de stationner sur une partie des rues Saint-Robert et Pierre-Perreault.

CV-2019-02-15

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-01 modifiant le Règlement 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision GEN-2019-013](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-01 modifiant le Règlement 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de diminuer la limite de vitesse sur une partie du boulevard Guillaume-Couture.

CV-2019-02-16

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-02 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision GEN-2019-013](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-02 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'abolir la limite de vitesse de 30 km/h sur une

partie de la rue Thomas-Chapais.

CV-2019-02-17

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-03 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-03 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 15 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machineries, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CV-2019-02-18

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-04 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-003](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-04 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 15 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV-2019-02-19

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-05 décrétant un emprunt de 40 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-003](#)

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-05 décrétant un emprunt de 40 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 40 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV-2019-02-20

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-06 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-004](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-06 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 1 372 350 \$, d'un terme de trois ans, remboursables par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

CV-2019-02-21

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-07 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (cours d'eau et autres modifications) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-013](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-07 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet :

- de modifier la carte 9 afin de :
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau près de la rue Bizet au nord de la rue Gounod dans le secteur de Lévis;
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau au nord de la rue des Moissons et au sud de la voie ferrée, dans le secteur de Lévis;
 - ✓ supprimer une partie d'un trait représentant un cours d'eau au

sud-est de la rue de la Coupe, de part et d'autre de la limite du périmètre d'urbanisation, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville;

- ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau au sud de la rue de l'Oiselet près de la limite du périmètre d'urbanisation, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville ;
- de modifier la carte 22 concernant les grandes affectations du territoire afin d'ajouter un secteur commercial présentement situé à l'intérieur d'une aire d'affectation « Pôle structurant » dans l'aire d'affectation « Artère commerciale » adjacente;
- de modifier la carte 24 afin de :
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau près de la rue Bizet au nord de la rue Gounod dans le secteur de Lévis;
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau au nord de la rue des Moissons et au sud de la voie ferrée, dans le secteur de Lévis;
 - ✓ supprimer une partie d'un trait représentant un cours d'eau au sud-est de la rue de la Coupe, de part et d'autre de la limite du périmètre d'urbanisation, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau au sud de la rue de l'Oiselet près de la limite du périmètre d'urbanisation, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
- modifier la carte 24.4 afin de :
 - ✓ supprimer une partie d'un trait représentant un cours d'eau au sud-est de la rue de la Coupe, de part et d'autre de la limite du périmètre d'urbanisation, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau au sud de la rue de l'Oiselet près de la limite du périmètre d'urbanisation, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville.

CV-2019-02-22

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-08 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de trousse de produits homologués WaterSense® et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision ENV-2019-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-08 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de trousse de produits homologués WaterSense® et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour l'acquisition de trousse de produits homologués WaterSense®.

CV-2019-02-23

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H1647 à même une partie des zones M1650 et H1641, création des zones H1657, H1658 et H1659 à même une partie des zones H1641 et M1650 et ajout de dispositions spécifiques, rues de la Sarriette et futures rues de la Vanille et des Fines-Herbes, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-033](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Laflamme donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet :

- d'agrandir la zone H1647 à même une partie de la zone M1650 et à même une partie de la zone H1641;
 - de créer les zones H1657, H1658 et H1659 à même une partie de la zone M1650 et à même une partie de la zone H1641;
 - de permettre, dans la zone H1657, les classes d'usage H2 habitation unifamiliale jumelée et H3 habitation unifamiliale en rangée et de prévoir les normes applicables à ces classes d'usages;
 - de permettre, dans la zone H1658, la classe d'usage H10 habitation multifamiliale isolée de 4 à 6 logements et de prévoir les normes applicables à ces classes d'usage;
 - de permettre, dans la zone H1659, la classe d'usage H10 habitation multifamiliale isolée de 12 à 18 logements et de prévoir les normes applicables à ces classes d'usage;
 - dans la zone H1657:
 - ✓ d'exiger que la superficie maximale d'une piscine soit de 23,65 mètres carrés;
 - ✓ d'interdire la construction d'un garage attenant et d'un garage détaché;
 - ✓ d'exiger que la superficie maximale d'un espace de stationnement hors rue pour chaque unité d'habitation soit de 27,5 mètres carrés;
 - dans la zone H1658, d'exiger qu'au moins 50 % de la superficie du terrain soit sous couverture végétale;
 - dans la zone H1659, d'exiger qu'au moins 50 % de la superficie du terrain soit sous couverture végétale.
-

CV-2019-02-24

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout, dans la zone C1526, de l'usage matelas inclus dans la classe d'usages I208, avenues des Générations et du Maréchal-Joffre, secteur Charny) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-076](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone C1526, l'usage matelas compris dans la classe d'usages I208 meuble et ameublement et de prévoir des normes applicables à cet usage.

CV-2019-02-25

Adoption du Projet de règlement RV-2019-19-07 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (cours d'eau et autres modifications), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du territoire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-013](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Projet de règlement RV-2019-19-07 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-013.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du territoire son avis sur le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-26

Adoption du Projet de règlement RV-2019-19-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H1647 à même une partie des zones M1650 et H1641, création des zones H1657, H1658 et H1659 à même une partie des zones H1641 et M1650 et

ajout de dispositions spécifiques, rues de la Sarriette et futures rues de la Vanille et des Fines-Herbes, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-033](#)

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2019-19-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-033.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-27

Adoption du Projet de règlement RV-2019-19-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout, dans la zone C1526, de l'usage matelas inclus dans la classe d'usages I208, avenues des Générations et du Maréchal-Joffre, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-076](#)

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2019-19-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-076.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-28

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-18-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C300 dans la zone C2776, route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-078](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Second projet de règlement RV-2019-18-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-00-60.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-29

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-18-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones C2402 et C2406 à même les zones C2401 et C2403, boulevard Guillaume-Couture et chemin des Îles, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-080](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'adopter le Second projet de règlement RV-2019-18-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-01-08.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-30

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-18-81 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones H2510, H2514 et H2529, abrogation de dispositions spécifiques visant à interdire certaines constructions à moins qu'elles n'aient été autorisées par le conseil de l'arrondissement dans les zones H2505 et H2507 et ajout d'une telle disposition spécifique dans la zone H2510 ainsi qu'ajout d'usages dans les zones H2495 et H2502)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-087](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Second projet de règlement RV-2019-18-81 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-01-07.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-31

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-18-80 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage C400 Débit d'essence, zone C2595, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-088](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2019-18-80 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-01-06.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-32

Adoption du Règlement RV-2019-18-86 modifiant le Règlement V-850 concernant des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny

[Document d'aide à la décision GEN-2019-014-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-18-86 modifiant le Règlement V-850 concernant des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny a pour objet d'abroger une interdiction de stationnement sur une partie de la rue Aimé-Malouin ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2019-18-86 modifiant le Règlement V-850 concernant des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-33

Adoption du Règlement RV-2019-18-87 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit

[Document d'aide à la décision GEN-2019-014-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-18-87 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit a pour objet d'abroger l'interdiction de virage à droite au feu rouge à l'approche sud de l'intersection de la rue des Lilas et du boulevard Guillaume-Couture ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2019-18-87 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-34

Adoption du Règlement RV-2019-18-88 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision GEN-2019-014-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-18-88 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Wolfe, Aimé-Malouin et du Mont-Marie ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry

Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'adopter le Règlement RV-2019-18-88 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-35

Adoption du Règlement RV-2019-18-89 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision GEN-2019-014-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-18-89 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie de la rue de Coutances ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2019-18-89 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-36

Adoption du Règlement RV-2019-18-90 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision GEN-2019-015](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-18-90 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Courchevel et Saint-Rédempteur ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2019-18-90 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-37

Adoption du Règlement RV-2019-18-91 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision GEN-2019-015](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-18-91 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie de la rue Déziel ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval

Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2019-18-91 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-38

Adoption du Règlement RV-2019-18-92 établissant un programme d'aide pour l'abattage des frênes infestés par l'agrile du frêne et pour la fourniture de plants d'arbres en remplacement

[Document d'aide à la décision INF-TP-2019-003-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-18-92 établissant un programme d'aide pour l'abattage des frênes infestés par l'agrile du frêne et pour la fourniture de plants d'arbres en remplacement a pour objet d'établir un programme d'aide destiné à certaines citoyennes et certains citoyens de la Ville devant abattre un frêne leur appartenant, conformément à la réglementation municipale sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2019-18-92 établissant un programme d'aide pour l'abattage des frênes infestés par l'agrile du frêne et pour la fourniture de plants d'arbres en remplacement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-39

Adoption du Règlement RV-2019-18-93 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives au programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec

[Document d'aide à la décision URBA-2019-061](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-18-93 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives au programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 2 820 000 \$ d'un terme de 10 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but

d'effectuer des dépenses pour les honoraires professionnels, les frais relatifs à la décontamination, l'octroi de subventions, les imprévus, les taxes applicables et les frais de financement dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2019-18-93 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives au programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-40

Adoption du Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-043](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne a pour objet :

- d'interdire la plantation de frênes sur le territoire de la ville;
- de régir l'abattage et l'élagage des frênes;
- de déterminer les cas où il est possible de traiter un frêne ainsi que le type de traitement accepté;
- d'établir des mesures de gestion des résidus de frêne, incluant leur transport et leur entreposage;
- d'identifier les foyers d'infestation de l'agrile du frêne;
- de prévoir des pouvoirs d'inspection de fonctionnaires ou de toute personne dont les services sont retenus par le conseil à cette fin;
- de prévoir des amendes si une infraction envers ce règlement est commise ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-41

Adoption du Règlement RV-2019-18-97 modifiant les Règlements RV-2016-16-15, RV-2017-16-64 et RV-2018-17-84 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (corrections d'erreurs cléricales dans le titre et le texte des règlements)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-071](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-18-97 modifiant les Règlements RV-2016-16-15, RV-2017-16-64 et RV-2018-17-84 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé a pour objet de corriger les références dans le titre et le texte de ces règlements ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2019-18-97 modifiant les Règlements RV-2016-16-15, RV-2017-16-64 et RV-2018-17-84 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-42

Adoption du Règlement RV-2019-18-98 modifiant le Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles

[Document d'aide à la décision URBA-2019-055](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-18-98 modifiant le Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles a pour objet de prévoir de nouveaux cas où les immeubles ne sont pas assujettis à l'application du règlement ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2019-18-98 modifiant le Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-43

Adoption du Règlement RV-2019-18-99 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats

[Document d'aide à la décision URBA-2019-055](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-18-99 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats a pour objet de prévoir les documents à déposer dans un cas particulier de demande de démolition d'immeubles ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2019-18-99 modifiant le Règlement

RV-2011-11-28 sur les permis et certificats.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-44

Adoption du Règlement RV-2018-18-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2309 à même une partie de la zone P2308, rue Saint-Narcisse, secteur Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-075](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone H2309 à même une partie de la zone P2308 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2018-18-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-00-64.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-45

Modification de la résolution CV-2019-01-88 « Convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la création de zones d'innovation sur le territoire de la ville et affectation des crédits nécessaires aux activités d'investissements »

Document d'aide à la décision DEV-2019-062

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De modifier la résolution CV-2019-01-88 « Convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la création de zones d'innovation sur le territoire de la ville et affectation des crédits nécessaires aux activités d'investissements » par la suppression, au premier alinéa, des mots « , telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-049, ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-02-46

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2019-02-47

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 19 heures 40, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
